

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-07/43C

Objet : INTEGRATION DU PARTENARIAT « OBS CAT ».

L'an deux mille dix-neuf, le 10 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, salle Escaro à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	27
En exercice :	35		Contre :	-
Présents :	24		Abstention :	-

Présents : Marcel AMOUROUX, Thérèse BADOSA, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Josette BOTELLA, Francine CABALLE, Jean CONTE, Thierry DEL POSO, Marie-Renée ESCARO, Jacques FIGUERAS, Pascale GUICHARD, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Thérèse NEGRE, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Louis TORRES, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Claudette DELORY donne procuration à Josette BOTELLA
Adel M'ZOURI donne procuration à Pierre ROGE
Michel PALAU donne procuration à Thierry DEL POSO

Absents excusés : Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Marie-Claude DUCASSY-PADROS, Marie-Reine GILLES-BOSCHER, Nolenn GUIGUEN, Claudette GUIRAUD, Catherine JOURDA, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Nathalie PINEAU

Date de convocation : 03 juillet 2019

Le Président expose à l'Assemblée,

Lors du Conseil Communautaire du 13 juin 2018, la Communauté de Communes a transféré au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart la compétence GEMAPI à l'exception du volet « prévention contre la submersion marine ».

Dès lors, la Communauté de Communes doit désormais acquérir des bases de données et procéder à l'observation de son littoral afin de déterminer la stratégie et les actions qui devront être mises en œuvre pour permettre une gestion intégrée de son trait de côte.

L'Observatoire de la côte sableuse Catalane (Obs Cat) a été créé en 2013 par Perpignan Méditerranée, l'Agence de l'Eau et le BRGM afin d'améliorer le niveau de connaissances des processus d'érosion et bénéficier d'un outil d'aide à la décision concernant les aménagements littoraux.

En effet depuis sa création, l'Obs Cat produit et analyse l'évolution du littoral sablonneux catalan entre Leucate (qui a intégré le partenariat en 2015) et Canet-en-Roussillon.

Par délibération du 28 juin 2019, la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris (CCACVI) a décidé d'intégrer cet observatoire mutualisé.

Aussi, il est proposé à la Communauté de Communes de rejoindre également ce partenariat, ce qui permettra d'obtenir une donnée analysée à l'échelle du fonctionnement hydraulique du trait de côte à savoir l'échelle de la cellule hydro-sédimentaire de la côte catalane et de mutualiser les coûts

La participation de la Communauté de Communes Sud Roussillon à compter de 2020 sera d'environ :

- 3 525 € par an pour l'animation de l'observatoire confié à l'AURCA sur 3 ans ;
- 13 249 € par an pour les suivis de routine effectués par le BRGM sur 3 ans
- 1 445 € par an pour les expertises géoradar et images satellites sur 3 ans ;
- 500 € par an pour les frais de gestion sur 3 ans.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** d'intégrer le partenariat Obs Cat ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à ce dossier dont la convention de partenariat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

